

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2026DECISION42**

**Objet :** Devis avec la société Guy BONNET Menuiseries – Remplacement des menuiseries extérieures en aluminium au Jardin de l'eau Monerie à Aizenay suite à des dégradations.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société Guy BONNET Menuiseries : 25 rue Edouard Branly – 85500 LES HERBIERS pour le remplacement des menuiseries extérieures en aluminium au Jardin de l'eau Monerie à Aizenay, suite à des dégradations,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° D003385 de la société Guy BONNET Menuiseries, pour le remplacement des menuiseries extérieures en aluminium au Jardin de l'eau Monerie à Aizenay, suite à des dégradations, pour un montant total de 12 420 € HT soit 14 904 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 1<sup>er</sup> avril 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.